



Ville de Carignan

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR MUNICIPAL NIVEAU II - POSTE TEMPORAIRE – 1 an Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Ville de Carignan est à la recherche d'un candidat afin de combler le poste d'inspecteur niveau II au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce poste temporaire d'une durée approximative d'un an vise à combler une absence pour congé de maternité.

Sous l'autorité du chef de service urbanisme, permis et inspection, le titulaire du poste est responsable des tâches suivantes :

- S'occupe de l'émission des permis de construction et des divers certificats d'autorisation;
- Informe le public sur le contenu des règlements municipaux;
- S'assure que les propriétaires ou leurs représentants exécutant des travaux de construction ou de rénovation seront munis d'un permis émis par la Ville;
- Effectue des visites de contrôle en parcourant de façon régulière les différents secteurs de la ville, inspecte les immeubles, voit à faire respecter la réglementation municipale;
- Voit à l'application du Code national du bâtiment et du Code de construction du Québec;
- Voit à l'application des règlements découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- Est appelé à témoigner en cour pour faire respecter les règlements municipaux.

EXIGENCES :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'architecture ou en techniques d'aménagement ou d'urbanisme;
- Posséder au moins une (1) année d'expérience pertinente à l'exécution des tâches à accomplir;
- Mettre à la disposition de la Ville un véhicule automobile et s'en servir dans l'exécution de ses fonctions;
- Connaissance des différents règlements, codes, politiques et lois en vigueur;
- Maîtrise de la langue française;
- Connaissances pratiques des outils informatiques tels que Outlook, Word, Excel, PG Solutions;
- Aptitude à communiquer efficacement et à rédiger des rapports clairs et concis;
- Aptitude à l'analyse et à la résolution de problèmes;
- Faire preuve de discrétion, de tact, de courtoisie et d'entregent.

NATURE DU POSTE :

Poste temporaire pour une durée d'un an de mi-février 2018 à mars 2019.

HORAIRE :

L'horaire de travail est le même que pour le Service, soit :

- du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h
- le vendredi de 8 h à 12 h

Sauf pour la période s'échelonnant du mardi suivant la fête des Patriotes jusqu'au samedi précédent l'Action de grâce inclusivement, qui s'appliquera de la façon suivante:

- les mercredis et jeudis de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
- les vendredis et samedis de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

RÉMUNÉRATION :

Le salaire est établi selon la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée par ce poste, est priée de faire parvenir son curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à Monsieur Alain Beauregard, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, au plus tard le 14 janvier 2018.